

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 28 JANVIER 2016

Le vingt-huit janvier deux mil seize à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Gaëlle LE FLOC'H, excusée, qui a donné procuration à Mme Kristelle MEVEL.

Mme Kristelle MEVEL a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

1. AFFAIRES FINANCIERES :

1.1. Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, DETR pour financer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur le maire donne lecture de la Circulaire Appel à Projet DETR 2016, signée le 15 décembre 2015 relative aux opérations prioritaires pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2016 et de la Note d'information NOR : INTB1501963N : Accessibilité de tous les établissements publics recevant du public. Des subventions peuvent être attribuées aux collectivités locales dans le cadre de la DETR pour financer les travaux de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans ce cadre, la commune de Peumerit souhaite réaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité de ses bâtiments publics en 2016. La demande de dérogation pour report de ces travaux a reçu l'avis favorable du Préfet et la commune a jusqu'au 26 septembre pour débiter les travaux.

Le diagnostic d'accessibilité a été réalisé le – par l'APAVE en 2013 et décrit les travaux à effectuer pour une bonne accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

M le Maire présente aux élus ce diagnostic ; il en ressort que, pour la grande majorité des bâtiments communaux, il n'est pas nécessaire de réaliser des travaux complémentaires d'accessibilité car ils sont construits ou rénovés récemment.

C'est le cas pour la salle polyvalente, la salle du stade, la salle jeunesse, la salle Kreis Ker et la mairie. Restent l'église et l'école qui généreront des travaux.

L'accessibilité, ce sont aussi les déplacements facilités dans l'espace public extérieur : trottoirs, parkings, aires de stationnements doivent également être aménagés, en particulier pour garantir la sécurité des enfants aux abords de l'école.

De gros travaux sont à prévoir dans ce dernier domaine, car les parkings communaux ne sont pas praticables en fauteuils roulants.

La commission technique s'est saisie du dossier et, sur la base du diagnostic de l'APAVE, a sollicité un estimatif des travaux à réaliser.

Cet estimatif, présenté dans le tableau ci-dessous, est soumis à l'approbation des élus. Il servira de base au dossier de consultation vers les entreprises.

Les petits aménagements (accès à l'autel dans l'église, ...) seront effectués en régie par les agents communaux.

Les travaux s'échelonnent de l'été 2016 au printemps 2017.

Plan de financement :

Dépenses	
Travaux	80 000,00 €
Total estimatif des dépenses HT	80 000,00 €
Total estimatif des dépenses TTC	96 000,00 €
Recettes	
Etat : ministère et enveloppes parlementaires	8 000,00 €
Etat : DETR (30%)	24 000,00 €
Conseil Départemental (Contrat de territoire CCHPB)	5 000,00 €
Avance TVA de la commune	16 000,00 €
Autofinancement et emprunt	43 000,00 €
Total des recettes	96 000,00 €

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE
Approuve les travaux pour 96 000€ TTC
Et autorise le Maire à solliciter la DETR
et toute subvention susceptible de soutenir ce projet.**

2. AFFAIRES TECHNIQUES :

2.1. Programme d'élagage :

M. Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint aux Affaires Techniques, informe les conseillers de la nécessité de procéder à des travaux d'élagage sur plusieurs sites de la commune, le bourg (Eglise+Mairie) et autour de la Chapelle St Joseph. Deux entreprises ont présenté des devis :

ATOUS SERVICES	JEGOU JULIAN
Bourg : élagage de 10 arbres – abattage de 2 arbres-broyage – intervention nacelle 700€ HT	Bourg : élagage, abattage, broyage 900€ HT
Chapelle St Joseph : Elagage, broyage, intervention nacelle, abattage d'un arbre 1050€ HT	Chapelle St Joseph : Elagage, broyage, abattage d'un arbre 810€ HT
Total : 1 750€HT – 2 100€ TTC	Total : 1 710€ HT-2 052€TTC

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,
Retient l'entreprise JEGOU Julian pour un montant de 1 710€ HT - 2 052€TTC.**

2.2. Columbarium : choix d'une stèle

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis proposés par la Marbrerie QUEMENER et DONVAL Services Funéraires pour la fourniture et pose d'une stèle ainsi que le devis proposé par QUEMENER pour la construction d'un ossuaire :

QUEMENER (Plonéour-Lanvern)	DONVAL (Plogastel St Germain)
Fourniture et pose d'une stèle en granit rose clarté et Fourniture et pose d'une plaque à graver à fixer sur le mur en granit rose clarté 1 643.30€ HT soit 1 972€ TTC	Fourniture et pose des bordures et de la stèle gravée en rose mandarin 1 925€ HT soit 2 310€ TTC
Construction d'un ossuaire : 2 275€ HT soit 2 730€ TTC	

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise QUEMENER pour la fourniture et pose d'une stèle pour un montant de
1 643.30€ HT soit 1 972€ TTC**

Et pour la construction d'un ossuaire pour un montant de 2 275€ HT soit 2 730€ TTC

Enduit mur du cimetière :

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente également les devis demandés pour les travaux d'enduits du mur du cimetière :

TORRES ET MARTINS (Quimper)	C. CARVAL (Plonéour-Lanvern)
Enduits teinte dans la masse ton pierre 016 de chez Weber-Broutin en finition talochée époncée	Enduit au mortier Procalite de chez Weber-Broutin teinté dans la masse en finition grattée ou talochée
1 000€ HT soit 1 200€ TTC	1 440€ HT soit 1 728€ TTC

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE**

**Retient l'entreprise TORRES ET MARTINS (Quimper) pour un montant
de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC.**

2.3. Fleurissement : acquisition d'une serre

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis proposés par GAMM VERT et POULDREUZIC PV pour la fourniture d'une serre :

POULDREUZIC PV	GAMM VERT
Serre tunnel 4.5 x 6 m 2PRI	Serre pollen 6, 4 x 4, 2m
954.17€ HT soit 1 145€ TTC	665.83€ HT soit 799€ TTC

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE
Retient l'entreprise GAMM VERT pour la serre pollen 6, d'un montant de
665.83€ HT soit 799€ TTC.**

2.4. Gaz : choix d'une entreprise pour le branchement

Dans le cadre des travaux de modification de l'installation gaz des bâtiments communaux, M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis proposés par QUIMPER GAZ et SAS PLOUZENNEC :

SAS PLOUZENNEC	QUIMPER GAZ
Modification installation gaz :	Modification installation gaz
	<u>Avec compteur gaz (534€ HT) :</u> 2 715.45€ HT soit 3 258.54€ TTC
1 998.18€ HT soit 2 397.82€ TTC	<u>Sans compteur gaz :</u> 2 181.45€ HT soit 2 617.74€ TTC

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE
Retient la SAS PLOUZENNEC pour 1 998.18€ HT soit 2 397.82€ TTC.**

2.5. Présentation des devis de travaux à bons de commandes pour mini pelle, tracto pelle, camion benne :

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les offres de prix des entreprises PLOUZENNEC, JULIEN LAGADIC :

PLOUZENNEC	JULIEN LAGADIC
Tracto Pelle : 48€ HT/HM	Travaux de mini pelle 2,5t et fourgon benne 3,5t : 47€ HT/H
Pelle sur pneus : 78€ HT/HM	Travaux de pelle à pneus 14 t : 70€ HT/H
Forfait Transport des carrières Le Pape et Le Roux-camion 4 roues : 70€HT/tr	Travaux de transport en tracteur remorque 14t : 50€ HT/H
Camion 4 roues : 58€ HT/HM	
Camion grue : 60€ HT/HM	
Camion 6 roues : 68€ HT/HM	
Micro pelle : 48€ HT/H	Travaux de micro pelle 1.2T 45€ HT/H
	Heures brise roche pour petite démolition sur micro pelle : 60€HT/H
	Travaux de compactage au cylindre 80cm, plaque vibrante et pilonneuse : 45€ HT/H

**Après avoir délibéré,
M. Pichavant ne prenant pas part au vote,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE**

Retient JULIEN LAGADIC pour les travaux à bons de commande pour mini pelle, tracto pelle, camion benne en 2016.

2.6. Révision de la carte communale

Monsieur le Maire propose aux conseillers la révision de la carte communale (la dernière version datant de 2003). La carte communale est un document d'urbanisme simple, sans règlement, qui détermine dans le respect des objectifs du développement durable définis à l'article L 101-2 du code de l'Urbanisme :

- Les secteurs constructibles de la commune,
- Les secteurs non constructibles, (assortis d'exceptions comme l'adaptation, le changement de destination, la réfection et l'extension des constructions existantes),
- Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Elle permet à la commune de s'affranchir de la constructibilité limitée, d'organiser son développement et offre une meilleure lisibilité des règles applicables.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour un devis :

CORNOUAILLE INGENIERIE TOPOGRAPHIE C.I.T(QUIMPER), G2C ENVIRONNEMENT (44-BASSE GOULAIN), GÉOLITT (29- LE RELECQ KERHUON) et Mme TANGUY (56- LORIENT)

GEOLITT et Mme TANGUY ont proposé un devis.

	GEOLITT	Mme TANGUY Michelle
	Diagnostic, enjeux Elaboration du document graphique Mise au point du dossier pour validation par le conseil municipal et la mise à l'enquête publique Mise au point du dossier pour l'approbation et le rendu exécutoire Accompagnement des élus	Diagnostic territorial Orientations de la carte communale et évaluation des dispositions de la carte communale sur l'environnement Mise au point du dossier pour enquête publique Analyse du rapport et conclusions commissaire enquêteur Mise au point du dossier pour approbation Accompagnement des élus
Durée de l'étude	9 mois	De 8 à 10 mois
4 réunions		8 réunions
	7 290€ HT soit 8 748€ TTC	11 670€ HT soit 14 004€ TTC
Volet environnemental fait par ENAMO	Diagnostic environnemental Dossier d'examen au cas par cas 2 975€ HT soit 3 570€ TTC	Diagnostic environnemental Dossier d'examen au cas par cas 1 100€ HT soit 1 320€ TTC

RECAPITULATIF GENERAL DES COUTS DE LA REVISION GENERALE DE LA CARTE COMMUNALE DE PEUMERIT (GEOLITT + ENAMO)

Révision générale de la Carte Communale (GEOLITT)			Sous-total	7 290,00 €
- équipe projet	6,00 jrs	600,00 €	3 600,00 €	
- équipe carto	3,00 jrs	350,00 €	1 050,00 €	
- réunions	4,00 u.	490,00 €	1 960,00 €	
- reprographie	1,00 torf.	680,00 €	680,00 €	

Volet environnemental de la révision la carte communale (ENAMO)			Sous-total	2 975,00 €
- étude	3,50 jrs	600,00 €	2 100,00 €	
- carto	2,50 jrs	350,00 €	875,00 €	
- réunions	0,00 u.	490,00 €	- €	

Total HT	10 265,00 €
TVA 20,00%	2 053,00 €
Total TTC	12 318,00 €

PROPOSITION DE Mme TANGUY :

Tous les temps de réunion s'entendent préparation + animation + compte-rendus	NOMBRE	UNITE	TOTAL HT
prix journée	550 €		
1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL			
Réunion de lancement	1	Jour	550,00
La commune dans son contexte et terrain	2	Jour	1 100,00
Etat initial de l'environnement (réseaux, biodiversité et environnement naturel corridor écologique)	2	Jours	1 100,00
Analyse urbaine, habitat, déplacement, consommation foncière, mutation, patrimoine	2	Jours	1 100,00
Analyse socio-économique, démographique, équipements	1	Jour	550,00
1 Réunion de restitution Diag. Terr. avec le CoPil	1	Jour	550,00
TOTAL PHASE 1	9	jours	4 950,00
2. ORIENTATIONS DE LA CARTE COMMUNALE ET EVALUATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT			
Réunions de travail dont 1 réunion terrain avec copil	3	jours	1 650,00
Evaluation du projet de carte communale sur l'environnement	1	jour	550,00
Réunion de présentation du projet de carte communale aux PPA	1	jour	550,00
Dossier CDPENAF + présentation devant la commission	1	jour	550,00
Dossier autorité environnementale pour examen au cas par cas	1	jour	550,00
Réunion publique	0,5	jour	275,00
Montant HT	7,5	jours	4 125,00
3. MISE AU POINT DU DOSSIER DE CARTE COMMUNALE POUR ENQUETE PUBLIQUE			
Mise au point du dossier	2	jours	1 100,00
Remise de 1 exemplaire papier + 1 CD	2 jeux		60,00
Aide à rédaction du mémoire en réponse au PV de synthèse du commissaire enquêteur	0,5	jours	275,00
Analyse rapport et conclusions du commissaire enquêteur	1	jour	550,00
Mise au point du dossier de carte communale pour approbation	1	jour	550,00
Remise de 2 exemplaires papier + 1 CD	2 jeux		60,00
Montant HT	4,5	jours	2 595,00
Montant HT	21,0	jours	11 670,00
TVA à 20 %			2 334,00
Montant TTC			14 004,00

+ 1 100€ HT pour l'évaluation environnementale éventuelle.

GEOLITT	Michelle TANGUY
Révision de la carte communale : 7 290€ HT	Révision de la carte communale : 11 670€ HT
Volet environnemental : 2 975€ HT	Volet environnemental : 1 100€ HT
Total HT : 10 265€	Total HT : 12 770€
Total TTC : 12 318€	Total TTC : 15 324€

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE
Approuve le choix de GEOLITT pour un montant de 10 265€ HT soit 12 318€ TTC
et autorise le Maire à solliciter toute subvention susceptible de soutenir ce projet.**

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1. Frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la commune, en particulier pour leurs relations avec la Médiathèque départementale et leurs achats en librairie.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux et sur ordre de mission signé du maire.

Indemnités kilométriques : barème au 1^{er} janvier 2016 :

5 CV et moins	0.25€ par km
6 et 7 CV	0.32€
8 CV et plus	0.35€

Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles

Annexe : Liste des bénévoles, datée et signée par le Maire.

**Après avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE
Approuve le remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque
municipale.**

3.2. Crise Agricole Janvier 2016 : Motion de soutien des élus de Peumerit à la profession agricole

Les causes du désarroi dans les campagnes :

- Les directives européennes successives ont libéralisé les marchés des produits agricoles. Depuis la réforme de la PAC de 2003, l'Europe a supprimé tous les outils de régulation des marchés (offices des produits, soutiens au stockage, quotas, ...).
- En France, la LME (Loi de Modernisation de l'Economie) adoptée en 2008, donne les pleins pouvoirs à la distribution dans les négociations commerciales avec les transformateurs.
- En 2010, la LMA (Loi de Modernisation de l'Agriculture) permet à la transformation de répercuter les aléas conjoncturels des marchés et des négociations commerciales avec la distribution sur le maillon « production ». La contractualisation, en particulier pour le lait, transfère les droits à produire et la gestion des volumes aux laiteries, sans garantie de prix à la production.

Les freins à un retour de la régulation des marchés :

Les bénéficiaires des dispositions libérales en place ne vont pas demander à en modifier les règles :

- Les dirigeants européens : ils sont de majorité libérale et croient aux règles du marché pour réguler de l'offre et la demande.
- La distribution : elle a pu, à la faveur de la LME, se concentrer en quatre grandes centrales d'achats, drainer encore plus de clients au détriment du petit commerce, tout en réalisant de confortables bénéfices. Elle est désormais maître du jeu.
- La transformation : l'industrie agro-alimentaire privée et les coopératives n'ont pas eu à se restructurer car il leur a suffi de répercuter les baisses de prix sur les producteurs. Elles privilégient, à la faveur de la LMA, d'avantage leurs intérêts que ceux des producteurs et font tout pour ne pas fusionner. Les convictions libérales de leurs dirigeants les empêchent de prôner clairement des dispositifs de régulation.

Face à ces injustices, les élus de Peumerit exigent :

Au niveau Européen :

- de regrouper l'offre des produits agricoles en créant des organisations de producteurs par bassins et par productions, fédérées au niveau européen, afin de réguler les volumes mis sur le marché et permettre ainsi aux producteurs d'adapter simplement l'offre à la demande
- d'intégrer les coûts de production dans la fixation des prix payés aux producteurs
- d'harmoniser les règles administratives afin qu'elles soient identiques dans chaque état membre
- d'harmoniser les règles sociales et environnementales pour supprimer les distorsions de concurrence entre bassins de productions

Au niveau français :

- de séparer le maillon production de la transformation. Il faut des Organisations de Producteurs indépendantes des outils de transformation

- de refuser l'intégration des producteurs par les maillons « transformation » ou « distribution » qui ont concentré les pouvoirs et la puissance financière à l'aide des lois libérales
- de réintégrer les filiales privées des coopératives au sein de ces dernières afin que la valeur ajoutée reste à la production
- de compléter l'observatoire des marges par un observatoire des EBE (Excédent bruts d'Exploitation) : les marges masquent les bénéfices dans les comptes de résultats de la transformation et de la distribution
- d'adopter un modèle fiscal permettant de créer des réserves non soumises à la fiscalité en années favorables et de pouvoir les réinjecter dans les exploitations en périodes difficiles,
- d'imposer aux banques d'adapter les annuités de remboursement des emprunts selon la conjoncture
- de donner la possibilité aux régions de cofinancer des plans d'investissement en agriculture
- d'instaurer un étiquetage des produits agricoles certifiant l'origine des productions

En conclusion:

Les agriculteurs de tous les pays européens sont en difficulté. Il faut les unir pour défendre leurs intérêts communs. Les crises assassines sont vécues de la même manière dans tous les états membres. Il ne tient qu'à nous, élus et producteurs, de construire un avenir commun dans une Europe unie pour le progrès. C'était le rêve des pères fondateurs de l'Europe.

Le conseil municipal de Peumerit, réuni le 28 janvier 2016,

Après avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

adopte la motion ci-dessus.

Compte rendu publié dans la presse le 30 janvier 2016 et affiché le 1^{er} février 2016..

Le Maire



Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC

